

voyage entre le lieu de sa résidence et Ottawa, ainsi que tels frais réels de télécommunication qu'il a supportés lors de son séjour à Ottawa, que chaque Chambre peut, à l'égard de ses propres membres, déterminer au moyen d'un ordre.

Monsieur le président, vous n'êtes pas sans savoir, non plus, qu'à l'instar de tous les autres députés, nous avons continuellement à téléphoner et à envoyer des télégrammes dans nos comtés, notamment à l'occasion des travaux d'hiver, alors que nous devons rester en relation avec les secrétaires et trésoriers des municipalités afin d'être au courant des événements qui peuvent se produire.

Nous remarquons que cette loi a été votée à la fin du mois de juillet et que, à la fin du mois de décembre, rien n'a encore été fait dans le sens de ce qui est ci-haut mentionné. Nous espérons que les autorités concernées voudront bien prendre en considération le fait qu'on a demandé aux membres du Parlement de voter cette loi—et elle l'a été par tous—dans laquelle il est dit, à l'article 4, que les communications téléphoniques et les télégrammes envoyés dans les comtés, dans le cours régulier des affaires d'un député, doivent être payés par le gouvernement.

Je demande donc à M. le président de veiller à ce que cet état de choses soit réglé le plus vite possible, ou du moins qu'on nous dise pourquoi on ne le fait pas.

Je vois que mes amis du côté libéral semblent approuver cette demande, et je suis sûr que tous les membres de la Chambre seront unanimes pour demander la mise en application de l'article 4 du bill C-91 qui a été voté.

Nous étudions aujourd'hui les prévisions budgétaires de l'Orateur. Je crois que c'est la seule occasion de l'année que nous avons de lui poser des questions; cela nous fait plaisir, mais par contre, nous ne voulons pas en abuser.

Durant la dernière session, certaines décisions ont été prises. Nous les acceptons et nous ne voulons pas y revenir. Cependant, je voudrais rappeler à la Chambre certains événements qui sont survenus depuis que ces décisions ont été prises, dont la reconnaissance ou la non-reconnaissance officielle du groupe des treize députés composant le Ralliement des créditistes, dirigé par le député de Villeneuve (M. Caouette) qui siège de ce côté-ci de la Chambre.

On remarquera qu'une décision a été prise selon laquelle le groupe du député de Red-Deer (M. Thompson) a été placé en avant du groupe du député de Villeneuve. Or voici ce qui s'est passé depuis ce temps-là: le député de Red-Deer n'a plus maintenant l'allocation de 4,000 qui est accordée à tout chef de parti politique dans cette Chambre, alors que le député de Villeneuve la reçoit. D'autre part,

on a décidé de placer les partis politiques dans cet ordre sous prétexte que l'on voulait respecter l'ancienneté. A ce sujet, je voudrais relever quelques chiffres: les 11 députés réunis dans le groupe dirigé par le député de Red-Deer totalise 23 victoires électorales; le groupe des 13 députés dirigé par le député de Villeneuve en totalise 27. En outre, le plus ancien de ces députés, à la Chambre des communes, est le député de Villeneuve, qui a été élu en 1946. De plus, tous les députés du Ralliement des créditistes ont été élus au moins deux fois, alors que deux des députés du Crédit social n'ont été élus qu'une seule fois.

Je veux également faire remarquer que le chef du Ralliement des créditistes reçoit maintenant l'indemnité de \$4,000, qu'il a ses bureaux comme tous les autres chefs de parti, qu'il a son groupe de secrétaires, qu'il a le droit de parler sur les motions comme tous les autres chefs de partis reconnus en cette Chambre, qu'il a droit aux délégations à l'étranger, qu'il est membre du club des *Head Leaders*, un membre du club des *whips*, ce qui signifie qu'il est reconnu au même titre que les chefs de tous les autres partis. De plus, nous avons l'ancienneté—je l'ai prouvé tout à l'heure avec les chiffres—le député de Villeneuve a été choisi comme chef en 1958, alors que celui de Red-Deer ne l'a été qu'en 1961.

Monsieur le président, tous ces arguments prouvent notre ancienneté et je crois que, lors de la prochaine session, l'Orateur de la Chambre devra prendre ses responsabilités et attribuer à chaque groupe, selon son nombre et son ancienneté, la place qui lui revient de droit.

Je crois qu'au début de la prochaine session l'Orateur de la Chambre devrait prendre ses responsabilités et reconnaître au groupe du Ralliement des créditistes, dirigé par le député de Villeneuve, la place qui lui revient.

Je soumetts respectueusement cette opinion et ces arguments, qui ne peuvent être contredits puisque ce sont des faits, et j'espère que l'Orateur saura les prendre en sérieuse considération.

M. Pigeon: Monsieur le président, je n'ai qu'un mot à dire au sujet des crédits de l'Orateur.

Tout d'abord, je tiens à remercier le président de la Chambre pour la patience dont il fait preuve à mon endroit. A certains moments, il suggère que l'on raccourcisse la période des questions à la Chambre. De temps à autre, nous divergeons d'opinion. Mais de toute façon, je lui souhaite d'avoir toujours la même patience au cours de l'année 1964.

Mes remarques seront brèves, monsieur le président. Je vous demanderai d'abord s'il